

La Gazette de *Saint*-Germain-Laval

N°110



saint-germain-laval.fr

Avril
2013

Budget communal 2013

Actualités, p. 6

↪ VIE CULTURELLE

7^{ème} partie

Suivez l'histoire de votre
village au fil des mois

↪ VIE MUNICIPALE

13 MAI 2013

CONSEIL MUNICIPAL
PUBLIC

↪ VIE SCOLAIRE

Inscriptions « Maternelle et
Elémentaire »
Année scolaire 2013/2014

sarl **EESM** BERMUDEZ



PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

AB_CP



Plomberie Chauffage
Energies Nouvelles
Création Rénovation



BELKHEIRI
Abdel

01.60.96.58.20
06.88.59.23.24

27. Rue des Louvières
77130 St Germain Laval

abdel.belkheiri@wanadoo.fr

St Germ MULTISERVICES EURL Villard S.

• Vente de bois de chauffage

• Nettoyage de parc boisé

• Dessouchage

• Enlèvement d'arbres dangereux

• Arrachage de haie et de vieilles clôtures...

• Tous travaux de mini-pelle

• Raccordement tout à l'égout...

• Transport de sable et matériaux

• Enlèvement de gravats et déchets verts...

5, rue Athanasse Housset - 77130 St Germain Laval - stgerm.ms@aliceadsl.fr

06-78-59-17-24

MENUISIER PARQUETEUR

Philippe
Clairet

• Fourniture et pose de parquets cloués, collés, flottants

• Dressing sur mesure • Fabrication spéciale

7, chemin des Bachottes - 77130 St GERMAIN LAVAL

☎ 06 12 46 59 22 - ☎ 01 60 57 08 67 philippe.clairret77@free.fr

Le Bien-être à la Maison

Entreprise agréée

Service d'Aide à la Personne

Pour vous aider à conserver votre qualité de vie et vos habitudes.

Prestations aux enfants

- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Prise en charge à la sortie de l'école, aides aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport



Prestations domestiques

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas
- Jardinage, bricolage, petits entretiens électroménagers



Prestations administratives

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)
- Aide à l'établissement du budget, classement



Prestations informatiques

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels et Internet
- Assistance à la vidéo et à la photo



Aides Financières

Aide du gouvernement

- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
- Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

Allocations et Financements

- APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Mutuelles (GNRO...)
- Caisses de retraite

Tél. 01 64 22 18 08 - Port. 06 18 84 65 35

18, rue Juliette Quinault - 77130 LA TOMBE

www.lebienetrealamaison.fr - E-mail: jacqueline.tamas@sfr.fr

Agrément n° N251010/F/077/S/135 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE: 9600Z

PLOMBERIE CHAUFFAGE MARTIN ALEXANDRE

DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)

77130 Saint-Germain-Laval

Mob. 06 31 67 08 03

Tél. 01 60 74 22 15

alexandre.martin35@orange.fr

Saint-Germain-Laval



Espace publicitaire à votre disposition

Contact : M. Olivier MARTIN

Adjoint au Maire chargé
de l'Information et de la Communication

Tél. : 01 64 32 10 62



Nous venons de voter le dernier budget de la mandature qui s'inscrit dans un cadre de finances communales maîtrisées ainsi que l'apprécie monsieur le Trésorier de Montereau-Fault-Yonne, dont je vous communique les conclusions ci-après :

« A la clôture de l'exercice 2012, la commune de Saint-Germain-Laval présente une situation financière, globalement équilibrée. Les charges de fonctionnement courantes sont maîtrisées. La capacité d'auto-financement, c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement, dégage

des ressources significatives pour investir. Le fonds de roulement couvre les besoins de fonds de roulement et s'inscrit dans une orientation délibérée du « zéro trésorerie », dans le contexte d'une politique d'investissement dynamique.

S'agissant des marges de manoeuvre, les capacités d'endettement ne sont pas obérées par des ratios dégradés. »

L'expert incontestable qu'est le Trésorier, reconnaît la saine gestion des finances communales. Pour compléter son appréciation, deux points de son analyse méritent d'être soulignés :

- en 2012, la capacité d'autofinancement affiche une valeur brute de 293.123 €, soit 141.534 € après remboursement du capital de la dette. Cette situation, à la clôture de l'exercice 2012, traduit une évolution favorable au cours du cycle 2001-2012 qui s'est nettement accentuée pendant les dernières années. Elle est corroborée par le ratio d'autofinancement courant qui affiche une valeur de 0,93 fin 2012, niveau qui n'avait jamais été atteint sur la période 2001-2012.
- l'encours de la dette atteint au 31 décembre 2012 : 1.668.593 €, soit une dette de 592 € par habitant. Par comparaison, ce ratio se situe pour les communes de même strate à 749 €, tant au plan départemental que régional. Le ratio de l'encours de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement, qui permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait pour solder la dette, si la collectivité affectait au remboursement la totalité de sa capacité d'autofinancement, se situe fin 2012 à 5,69. Pour mémoire, le seuil d'alerte pour une collectivité se situe à 12.

En conclusion, et pour la deuxième année consécutive, tous les ratios utilisés pour surveiller la santé financière d'une commune sont tous au vert, traduisant ainsi l'effort fait depuis de nombreuses années par la collectivité, pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, optimiser ses financements auprès de ses partenaires (Etat, Région, Département, ...) et mener une politique dynamique d'investissement.

Le Maire



B.R.C.
bâtiment

ATIS Zeynel
Conseiller Technique

3, Rue d'Enfer - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Tél. : 06 98 26 10 18 brcbat@sfr.fr

NOS PRESTATIONS

- ☐ MAÇONNERIE GROS ŒUVRE (construction, agrandissement)
- ☐ MAÇONNERIE SECOND ŒUVRE (peinture, carrelage, faïence)
- ☐ CHARPENTE - COUVERTURE (réfection et neuf)
- ☐ ISOLATION THERMIQUE (intérieur, extérieur)
- ☐ RAVALEMENT - PEINTURE



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE
Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39



COMAILLE
AUTO

27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien - Réparation toutes marques



La Chope à Bière

La cave à Bière de Montereau-Fault-Yonne se transforme et devient

La-chope-a-biere.com

Bières, cidres, jus de pomme,
paniers-cadeaux, coffrets-cadeaux
Tireuses à bière (vente et location),
fûts de 6, 15, 20 et 30 litres

ADRESSE DE RETRAIT DE VOS ACHATS
5 rue des clomarts 77130
Montereau-Fault-Yonne
TEL: 01 64 23 62 40
Local ouvert
lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi
de 14h30 à 18h30
mail: contact@la-chope-a-biere.com

Vente interdite aux -18 ans - L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération. L'alcool est déconseillé pendant la grossesse.



GAZEL
Alimentation
Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

Vous accueille 7j / 7
de 8 h à 13 h
et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

A partir de 20 € d'achat,
livraisons à domicile
après 20h*



*sur le secteur de
Saint-Germain-Laval
en appelant au :
06 83 14 31 08
01 64 70 23 72
01 60 74 42 06



Les Fleurs du Marais

20 Route du Petit Fossard
77130 Varennes-sur-Seine

Tél. : 01 60 96 14 03
www.lesfleursdumarais.fr

Livraison
Ouvert 7 jours sur 7 de 9h30 à 19h30

En fonction de vos exigences et des fleurs disponibles nous vous aiderons à faire le bon choix pour un présent d'exception, un mélange subtil de fleurs pour une pièce maîtresse lors de vos réceptions...

Tous les évènements de votre vie méritent une attention particulière.



De mèche avec vous

Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

A des prix très attractifs

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr

LA BEAUTÉ À DOMICILE

Épilation - Manucure - Soins visage & corps

SOURCILS	8 €	NETTOYAGE DE PEAU AVEC VAPEUR - 1h	45 €
LÈVRES	6 €	SOIN DU VISAGE - 45 MINUTES	35 €
MENTON	6 €	SORHAGE CORPS + SOIN HYDRATANT* 45 MINUTES	30 €
MALLOTT SIMPLE	10 €	MOUSSAGE CORPS 1h	45 €
BRÉSILIEN	15 €	SOIN DU DOS - 45 MINUTES	35 €
INTÉGRAL	20 €	MAQUILLAGE	25 €
DEMI-JAMBES	15 €	MAQUILLAGE + ESSEN	30 €
JAMBES COMPLÈTES	25 €	MANUCURE SIMPLE	20 €
ARSELLES	10 €	MANUCURE+POSE DE VERNIS	25 €
BRAS	15 €	BEAUTÉ DES PIEDS	25 €
		BEAUTÉ DES PIEDS + POSE DE VERNIS	30 €

DELPHINE 06.46.12.25.19



Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et son équipe sont heureux de vous accueillir du MARDI au SAMEDI!

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Vendredi : de 9 h à 19 h - sans interruption
Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

SOIN À LA KÉRATINE ET LISSAGE BRÉSILIEN

CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél. 01 60 72 77 64



p. 6 **Vie municipale**

- Budget communal 2013

p. 13 **Vie culturelle**

- Médiathèque “ Le Manoir ”
- L’histoire de notre village - 7^{ème} partie
- Centre de Loisirs “ Nathalie ”

p. 18 **Vie locale**

- Bienvenue aux Saint-Germainois
- Franc succès du Loto organisé par “ Les Amis de l’Ecole ”
- Concours des maisons fleuries et illuminées

p. 22 **Vie scolaire**

- Réforme des rythmes scolaires
- Inscriptions “ maternelle et élémentaire ” 2013/2014

p. 24 **Vie associative**

- Un salon en demi-teinte
- E.S.L. Football - Tennis

p. 30 **Vie intercommunale**

p. 33 **Informations**

p. 36 **Rendez-vous - Agenda**

p. 32 **Vie intercommunale**

Budget communal 2013

Le conseil municipal a approuvé le 11 avril 2013 l'ensemble des documents administratifs accompagnant l'adoption du budget 2013.

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. C'est un acte de prévision : le budget constitue le programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à exécuter sur une année. Mais le budget communal est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité locale, est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Les communes connaissent cinq types de documents budgétaires :

- **Le budget primitif** : il établit les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année en fonctionnement et en investissement. Le budget, une fois voté, permet aussi au Maire d'engager les dépenses, mais dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues.
- **Les décisions modificatives** : lors du vote du budget primitif, en début d'année, il n'est pas systématiquement possible d'appréhender les dépenses et les recettes avec toute l'exactitude souhaitée. Les décisions modificatives interviennent donc pour réajuster, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif.
- **Le compte administratif** : le budget primitif et les décisions modificatives sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif, qui établit un relevé complet

BUDGET 2013

des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

- **Le compte de gestion** : il est confectionné par le Trésorier, qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, d'en vérifier la concordance avec le budget voté et d'en attester la conformité avec la loi. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.
- **Le budget annexe** : l'intérêt de ce type de budget est de pouvoir isoler des dépenses et recettes liées à un service communal. Le budget du Centre de Loisirs appartenait à cette catégorie. Il a été intégré au budget communal à partir de l'exercice 2013.

Le vote du budget 2013 par le conseil municipal a comporté quatre phases.

En premier lieu, le conseil s'est prononcé sur le **compte administratif 2012** pour constater la manière dont le budget primitif avait été exécuté et notamment sa réalisation par rapport aux prévisions. Cette opération est intéressante car elle permet de juger la plus ou moins bonne gestion de la commune en mettant en évidence si les dépenses ont été sous-estimées ou si les recettes ont été artificiellement gonflées.

Les tableaux n°1 et n°2 récapitulent par chapitre les résultats obtenus en les comparant aux prévisions effectuées.

Son analyse montre qu'en fonctionnement les



COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012 (tableau n°1)

BUDGET FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	%	CHAPITRES	PREVU	REALISE	%
	MONTANT	MONTANT			MONTANT	MONTANT	
Charges à caractère général	640 848,00 €	614 457,22 €	30,94%	Produits de services	66 432,95 €	56 555,50 €	2,50%
Dépenses de personnel	860 000,00 €	836 289,16 €	42,11%	Impôts et taxes	1 266 741,00 €	1 266 518,60 €	56,01%
Charges de gestion courante	366 273,00 €	358 155,49 €	18,04%	Dotations et participations	781 875,00 €	778 541,04 €	34,43%
Intérêts de la dette	64 500,00 €	63 124,40 €	3,18%	Produits de gestion courante	85 200,00 €	109 819,32 €	4,66%
	0,00 €	0,00 €	0,00%	Opérations ordre travaux	28 980,00 €	28 980,00 €	1,28%
Opérations non budgétaires	295 496,95 €	0,00 €	0,00%	Opérations non budgétaires	98 616,59 €	0,00 €	0,00%
versement FNGIR et FPCI(ex T.P.)	110 512,00 €	109 990,00 €	5,54%	versement sur salaires	10 000,00 €	10 127,67 €	0,45%
DIVERS	4 216,00 €	3 856,00 €	0,19%	DIVERS	4 000,41 €	10 586,87 €	0,47%
Total	2 341 845,95 €	1 985 872,27 €	100,00%	Total	2 341 845,95 €	2 261 129,00 €	100,00%

EXCEDENT 2012

275 256,73 €

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012 (tableau n°2)

BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE	%	CHAPITRES	PREVU	REALISE	%
	MONTANT	MONTANT			MONTANT	MONTANT	
	0,00 €	0,00 €	0,00%	T L E	5 652,00 €	13 666,00 €	1,60%
Rem b. du capital de la dette	151 588,95 €	151 588,95 €	16,63%	F C T VA	120 076,24 €	120 020,12 €	14,03%
Investissement de proximité	68 100,00 €	41 255,08 €	4,53%	Subventions	677 541,52 €	106 065,00 €	12,40%
Investissement lourd	1 215 105,43 €	510 247,00 €	55,98%	Emprunt	500 000,00 €	300 000,00 €	35,08%
Divers (opérations d'ordre)	33 980,00 €	32 221,78 €	3,53%	Produits de cession	0,00 €	0,00 €	0,00%
Achat de matériels divers	100 960,00 €	67 988,06 €	7,46%	Divers (opérations d'ordre)	7 866,00 €	6 107,78 €	0,71%
achat de véhicules	107 000,00 €	103 624,40 €	11,39%	Prélèvement sur fonct.2011	307 448,30 €	307 448,30 €	35,95%
Divers	5 010,00 €	4 423,96 €	0,49%	Divers	2 000,00 €	1 995,83 €	0,23%
Opérations non budgétaires	233 752,63 €	0,00 €	0,00%	Opérations non budgétaires	294 912,95 €	0,00 €	0,00%
Total	1 915 497,01 €	911 549,23 €	100,00%	Total	1 915 497,01 €	855 303,03 €	100,00%

DEFICIT 2012

56 246,20 €

EXCEDENT GLOBAL 2012

219 010,53 €

* en intégrant dans le budget exécuté en 2012, les dépenses et les recettes du Centre de Loisirs :

- Les dépenses communales de fonctionnement s'élèvent à 2.234.044 € (1.985.872 € + 248.172 €)
- Les recettes communales de fonctionnement s'élèvent à 2.385.422 € (2.261.129 € + 124.293 €)

dépenses ont été réalisées à 97,04% (1.985.872 € contre 2.046.349 €) et que les recettes ont été couvertes à hauteur de 100,79% (2.261.129 € contre 2.243.229 €) attestant ainsi du sérieux des prévisions et de la sincérité du budget primitivement voté.

La répartition des dépenses de fonctionnement par grandes fonctions permet de les redéployer dans les différentes compétences régaliennes de la commune (tableau n°3 «Répartition des dépenses par fonction du compte administratif »).

Ainsi, le fonctionnement des écoles et plus généralement le soutien aux activités périscolaires a absorbé en 2012, 27,7% des dépenses, tandis que 25,5% était affecté à l'entretien de la commune, que 29,53% avait

concerné l'administration, que les activités sociales, culturelles et sportives en avaient exigé 9,34%, et que 4,69% avait été nécessaire pour acter la participation aux syndicats intercommunaux.

Le tableau n°4 répertorie, par catégorie, les investissements réalisés au cours de l'année écoulée.

Il souligne l'effort accompli par la commune pour améliorer les infrastructures existantes, (104.067 € école, bibliothèque, stade, salle polyvalente...), pour renouveler une partie de sa flotte de véhicules (103.824 €), compléter ses équipements en construisant la salle du ru de l'étang (295.660 €) et terminer l'éclairage public de Courbeton (94.193 €).

Ces investissements ont été financés à hauteur de

Budget communal 2013

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012 (tableau n°3)

BUDGET FONCTIONNEMENT

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR GRANDES FONCTIONS

	Fonctionnement	Travaux	Personnel	Total	%	Postes importants
Ecoles	212 500,00 €	12 000,00 €	202 289,16 €	426 789,16 €	21,49%	Chauffage 48 000,00 € Piscine 10 000,00 € Fournitures scolaires 13 727,58 € Cantine scolaire 42 000,00 € Transport scolaire 44 774,60 € Projets pédagogiques 14 000,00 €
Entretien de la commune	168 200,00 €	38 250,00 €	300 000,00 €	506 450,00 €	25,50%	Entretien terrains 1 433,58 € Entretien voies réseaux 15 989,34 € Entretien matériel 29 646,65 € Locations véhicules 16 500,00 € Nettoyage rues 10 000,00 € Entretien bas côtés 12 000,00 € Carburants 19 824,93 € Eclairage public 32 000,00 €
Administration de la commune	290 670,00 €	55 761,17 €	240 000,00 €	586 431,17 €	29,53%	Indemnités élus 62 965,08 € Fournitures entretien 15 552,79 € Fournitures administratives 8 598,60 € Locations ordin. Et phot. 26 000,00 € Assurances 30 344,07 € Télécommunications 15 222,99 € Reversement FNIGR 104 634,00 € Taxes foncières 2 036,00 € Reversement FPIC 5 356,00 €
Activités sociales,culturelles et sportives	68 500,00 €	22 950,00 €	94 000,00 €	185 450,00 €	9,34%	CCAS 17 000,00 € Associations 54 117,50 € Stade 65 000,00 €
Centre de loisirs	125 000,00 €			125 000,00 €	6,29%	
Intérêts de la dette				62 564,40 €	3,15%	
Intercommunalité	93 187,54 €			93 187,54 €	4,69%	Service incendie 38 476,37 € SITCOME 52 572,92 € SMEP 2 138,25 €
Reserves				0,00 €	0,00%	
Virement section Investissement				0,00 €	0,00%	
TOTAL			836 289,16 €	1 985 872,27 €	100,00%	

449.238 € sur les fonds propres de la commune, de 106.065 € par des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, de 300.000 € par des emprunts.

En second lieu, le conseil doit se prononcer sur le **Compte de gestion** établi par le Trésorier de Montereau, qui assure pour la commune, une mission de conseil, de surveillance et de contrôle. C'est en effet le Trésorier qui est chargé de réaliser au profit de la commune toutes les opérations d'encaissement et de règlement ordonnancées par le Maire, d'en vérifier la concordance avec le budget primitif voté et d'en attester la conformité avec la loi. Ce compte de gestion doit bien évidemment concorder avec le compte administratif. Ce que le conseil a entériné en accordant, à la majorité, un satisfécit au Trésorier.

En troisième lieu, le conseil a décidé de l'affectation du résultat, qui permet, en intégrant les bilans de

l'année 2012 à ceux des années précédentes, d'équilibrer la partie investissement des budgets, toujours déficitaire par définition, dans la mesure où les fonds propres de la commune ne peuvent provenir que des recettes de fonctionnement.

Ainsi, le bilan 2012 a permis de combler à hauteur de 217.321 € le déficit d'investissement constaté et d'affecter en recettes de fonctionnement le reliquat, soit 174.336 €.

En dernier lieu, le conseil a procédé au vote du budget de l'année. S'agissant du budget 2013, comment se présente-t'il ?

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

- à 2.474.719,82 € en fonctionnement,
- à 2.144.438,63 € en investissement.

(tableaux n°5 et n°6)



COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012 (tableau n°4)

BUDGET INVESTISSEMENT - ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Matériels divers	67 988,06 €
Véhicules	103 824,40 €
Divers ch.21	29 353,69 €
cantine Courbeton	37 716,07 €
bibliothèque	25 606,39 €
Ecoles : Travaux	47 907,63 €
Maison NOIROT mairie rue de Verdun	23 092,69 €
salle polyvalente Orée de la Bassée	4 063,89 €
Centre de loisirs	3 422,98 €
Vestiaire stade	1 842,42 €
Travaux divers	2 061,22 €
Salle du Ru	295 660,23 €
salle polyvalente Courbeton	6 028,74 €
Eclairage public COURBETON	94 193,92 €
Divers	17 197,95 €
TOTAL	759 960,28 €

BUDGET 2013

Remboursement de l'emprunt en capital	151 588,95 €
Déficit antérieur	0,00 €
TOTAL GENERAL	911 549,23 €

BUDGET COMMUNE 2013 (tableaux n°5 et n°6)

BUDGET FONCTIONNEMENT (avec la Décision Modificative n°1)

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
Charges à caractère général	730 750,00 €	29,53%	Produits de services	171 520,00 €	6,93%
Dépenses de personnel	1 020 000,00 €	41,22%	Impôts et taxes	1 275 851,00 €	51,56%
Charges de gestion courante	248 645,00 €	10,05%	Dotations et participations	754 732,00 €	30,50%
Intérêts de la dette	71 000,00 €	2,87%	Produits de gestion courante	85 000,00 €	3,43%
Virement section investissement	280 000,00 €	11,31%	Excédent antérieur	174 336,17 €	7,04%
versement FNIGR et FPIC	104 634,00 €	4,23%	versement sur salaires	7 000,00 €	0,28%
DIVERS	19 690,82 €	0,80%	DIVERS	6 260,65 €	0,25%
Total	2 474 719,82 €	100,00%	Total	2 474 719,82 €	100,00%

BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
Déficit antérieur	293 062,38 €	13,67%	Virement section fonctionnement	280 000,00 €	13,06%
Remb. du capital de la dette	149 408,22 €	6,97%	F C T VA	112 000,00 €	5,22%
Investissement ch 20 et 21	192 631,00 €	8,98%	Subventions	570 850,75 €	26,62%
Investissement lourd ch23	1 504 336,25 €	70,15%	Emprunt	950 000,00 €	44,30%
Divers (opérations d'ordre)	5 000,00 €	0,23%	Produits de cession	0,00 €	0,00%
			Divers (opérations d'ordre)	7 866,00 €	0,37%
Divers	0,78 €	0,00%	Prélèvement sur fonct .2011	217 321,88 €	10,13%
			Divers	6 400,00 €	0,30%
Total	2 144 438,63 €	100,00%	Excédent antérieur	0,00 €	0,00%
			Total	2 144 438,63 €	100,00%

Globalement, par rapport au budget exécuté en 2012 (budget communal plus budget du Centre de Loisirs), les dépenses de fonctionnement sont en diminu-

tion de 2,64% (2.175. 029 € contre 2.234.044 €).

Les recettes de fonctionnement subissent la

Budget communal 2013

même tendance et chutent de 3,56% (2.300.383 € contre 2.385.422 €).

Il convient de souligner à cet égard, la légère baisse de la masse salariale (1.020.000 € contre 1.027.459 €), la diminution des dotations et participation de l'état (754.732 € contre 778.541 €) ainsi que les gros postes de fonctionnement :

- les transports scolaires : 48.000 €
- le poste énergie : 167.000 €
- la contribution au fonctionnement des syndicats : 56.845 €
- le fonctionnement du service incendie : 39.000 €
- les subventions versées aux associations : 54.000 €
- les réserves de financement de l'investissement : 294.524 €

Le tableau n°7 donne la répartition des dépenses de fonctionnement par grandes fonctions.

Comme en 2012, il y a lieu de souligner l'importance des sommes consacrées au fonctionnement de l'école (472.800 €) et au déroulement des activités périscolaires (311.000 €), soit 31,68% du total des dépenses.

S'agissant des investissements, ce budget, qui clôture la mandature, permet de lancer (tableau n°8) :

- l'enfouissement des réseaux de la rue Jean Jaurès (exécuté en 2014)
- la rénovation de l'ancienne mairie (exécutée en 2013 et 2014)
- la construction du restaurant scolaire (exécutée en 2013, 2014 et 2015)

Il permet aussi de terminer la réhabilitation du groupe scolaire de Courbeton, commencée en 2002 et

BUDGET COMMUNE 2013 (tableau n°7)

BUDGET FONCTIONNEMENT

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR GRANDES FONCTIONS (avec fusion commune et Centre de Loisirs et garderie)

	Fonctionnement	Travaux	Personnel	Total	%	Postes importants
Ecoles	215 800,00 €	32 000,00 €	225 000,00 €	472 800,00 €	19,11%	Chauffage 48 000,00 € Piscine 8 000,00 € Entretien 10 000,00 € Fournitures scolaires 13 300,00 € Cantine scolaire 40 000,00 € Transport scolaire 40 000,00 € Projets pédagogiques 20 000,00 €
Entretien de la commune	173 792,00 €	63 788,00 €	295 000,00 €	532 580,00 €	21,52%	Entretien terrains 3 000,00 € Entretien voies réseaux 16 000,00 € Entretien matériel 20 000,00 € Locations véhicules 10 000,00 € Nettoyage rues 12 000,00 € Entretien bas côtés 12 000,00 € Carburants 20 000,00 € Eclairage public 40 000,00 €
Administration de la commune	270 790,00 €	22 000,00 €	246 168,00 €	538 958,00 €	21,78%	Indemnités élus 68 500,00 € Fournitures entretien 16 000,00 € Fournitures administratives 10 000,00 € Locations ordin. Et phot. 14 000,00 € Assurances 32 000,00 € Télécommunications 18 000,00 € Reversement FNGIR 104 634,00 € Taxes foncières 2 200,00 €
Activités sociales,culturelles et sportives	55 980,00 €	30 000,00 €	62 832,00 €	148 812,00 €	6,01%	CCAS 18 000,00 € Associations 54 000,00 € Stade 85 000,00 €
Centre de loisirs et garderie	110 000,00 €	10 000,00 €	191 000,00 €	311 000,00 €	12,57%	
Intérêts de la dette				71 000,00 €	2,87%	
Intercommunalité	105 045,00 €			105 045,00 €	4,24%	Service incendie 39 000,00 € SITCOME 54 045,00 € SMEP 2 800,00 €
Réserves	14 524,82 €			14 524,82 €	0,59%	
Virement section Investissement	280 000,00 €			280 000,00 €	11,31%	
TOTAL			1 020 000,00 €	2 474 719,82 €	100,00%	



BUDGET COMMUNE 2013 (tableau n°8)

BUDGET INVESTISSEMENT - ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

(avec fusion commune et Centre de Loisirs et garderie)

DIVERS CH 20	8 366,00 €
Divers CH 21	25 700,00 €
Mobilier et matériels divers et véhicules	158 565,00 €
Eglise; diagnostic	6 697,60 €
CANTINE	831 329,40 €
Maison NOIROT mairie rue de Verdun	5 888,66 €
Ecoles	126 248,32 €
Travaux divers	122 500,00 €
Mairie ancienne rue de Provins	160 572,27 €
Salle du Ru	10 000,00 €
Divers	0,78 €
Eclairage public COURBETON 2EME TR.	6 000,00 €
Eclairage public COURBETON 1ERE TR.	10 000,00 €
divers	7 100,00 €
Enfouissement réseaux	218 000,00 €
Divers (ordre)	5 000,00 €
TOTAL	1 701 968,03 €

Remboursement de l'emprunt en capital	149 408,22 €
Déficit antérieur	293 062,38 €
TOTAL GENERAL	2 144 438,63 €

les services de l'Etat. Elle devrait encaisser en 2013 ou au plus tard en 2014, 125.000 € de vente de terrain, dans le cadre de la construction de la résidence intergénérationnelle. Les excédents de fonctionnement 2014 et 2015, calculés sur les mêmes bases qu'en 2013, devraient lui rapporter 130.000 € chaque année, une fois déduit le remboursement du capital de la dette. Enfin, les retours de TVA, sur ces mêmes années, devraient être sensiblement équivalents à ceux de 2013, limitant ainsi les besoins de financement par l'emprunt à 250.000 € sur trois ans, pour mener à bien le programme d'investissement prévu.

l'équipement des services techniques.

Les recettes permettant de financer un tel programme proviennent :

- des fonds propres de la commune disponibles en 2013 : (609.321 €)
- des subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de la réserve parlementaire (570.850 €) qui seront allouées par tranche au fur et à mesure des réalisations entre 2013 et 2015
- des emprunts à éventuellement contracter dans les trois prochaines années (950.000 €), dans la mesure où la commune n'est pas en situation, à ce jour, d'anticiper sur les recettes qu'elle encaissera pendant cette période.

Ainsi, et toutes choses égales par ailleurs, la commune sait déjà pouvoir compter sur 100.000 € de recettes de fonctionnement supplémentaires en 2013, volontairement non inscrites au budget, tant que les montants exacts ne lui auront pas été communiqués par

C'est donc bien un budget sérieux et ambitieux pour la commune qui a été voté par la majorité du conseil municipal, qui a mis un point d'honneur, dans le respect des grands équilibres budgétaires et sans jamais augmenter les taux d'imposition depuis 12 ans, à respecter la parole donnée, lorsqu'il s'est présenté devant les électeurs en 2001 puis en 2007, en réalisant le programme figurant sur sa profession de foi. Peut-on penser un seul instant, comme certains voudraient le faire croire, qu'après avoir bataillé pendant tant d'années pour redresser les comptes de la commune, le conseil municipal s'amuserait, en une année, à les mettre à mal, même pour construire un restaurant scolaire, pourtant indispensable, pour que nos enfants disposent enfin d'un cadre moderne et convivial pour prendre chaque jour leur repas de midi. Le choix qui a été fait est le bon et il n'obère en rien l'avenir.

Michel FONTAN,
Adjoint au Maire chargé
des Finances et du Budget



🗳️ Inscriptions sur les listes électorales



Les demandes d'inscription sur la liste électorale pour les citoyens de nationalité française ainsi que la liste électorale complémentaire (ressortissants d'un des Etats membres de la communauté européenne autre que la France) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 1^{er} mars 2014 sont reçues en mairie dès à présent et **jusqu'au 31 décembre 2013 inclus**.

Durant cette période, les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale pour quelque cause que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés.

Les demandes d'inscription doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Il est rappelé que l'exercice du droit de vote, aussi bien lors des consultations partielles que des élections générales est subordonné à l'inscription sur les listes électorales.

L'inscription sur les liste électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral.

Les électeurs trouveront les renseignements utiles dans les mairies.

Infractions en matière d'inscription sur les listes électorales

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière sera déférée au Tribunal d'instance. Les sanctions pénales, auxquelles elle s'expose en application des articles L.86 et L.88 du code électoral, seront effectivement appliquées.

Pièces à produire à l'appui pour une demande d'inscription

Lors du dépôt de toute demande d'inscription, la mairie est tenue d'exiger la présentation de documents prouvant l'identité et la nationalité du demandeur: carte d'identité, passeport. En outre, les électeurs et les électrices devront se munir de justificatifs établissant leur domicile réel, ou les six mois de résidence exigées par la loi. Le droit d'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts.

Pour en savoir plus :

Service Elections

Mairie de Saint-Germain-Laval

1 Rue de Verdun

77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 10 62



« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique »



📖 Médiathèque " Le Manoir "

Contes des 1001 nuits

du 05 au 30 juin 2013



Exposition

« Les contes des 1001 nuits »

illustrée par

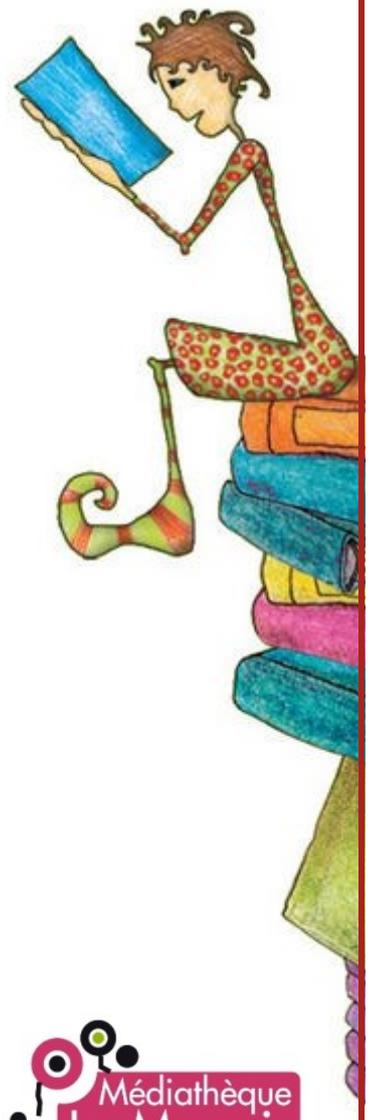
Charlotte Gastaut

Conteurs pour les grands et les petits

Parcours de jeux et de senteurs

Lectures musicales

Gratuit et ouvert à tous



Ouvert

Mercredi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 18 h

Vendredi : de 16 h à 20 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13

📖 Médiathèque “ Le Manoir ”



➔ Accueil assistantes maternelles

Jeudi 23 mai 2013 à 10h

Jeudi 20 juin 2013 à 10h

➔ « A nous la parole »

Mercredi 29 mai 2013 à 10h30

Mercredi 19 juin 2013 à 10h30

➔ Ressources Numériques

Avec
medialib77



Musique en ligne, VOD, autoformation et ebooks !

La Médiathèque met toute l'année à votre disposition, des ressources numériques en films, livres, autoformation et musiques.

Cette offre légale et gratuite est accessible depuis votre domicile, si vous êtes inscrits. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement.

Un service accessible depuis votre domicile !



➔ Premières pages

Pour la quatrième année consécutive, le ministère de la culture et la communication et la Caisse Nationale des Allocations Familiales s'associent pour proposer aux jeunes parents de partir à la découverte du livre avec

leur(s) enfant(s).

La médiathèque de Saint-Germain-Laval s'associe à l'opération et vous propose de venir chercher votre lot au sein de notre structure. Vous devez vous munir de votre coupon-retrait ou de votre numéro d'allocataire.



📖 Toute l'équipe de la Médiathèque “ Le Manoir ” vous attend nombreux pour partager d'agréables moments !!!



Abécédaires

Les enfants de maternelle ont bien travaillé.

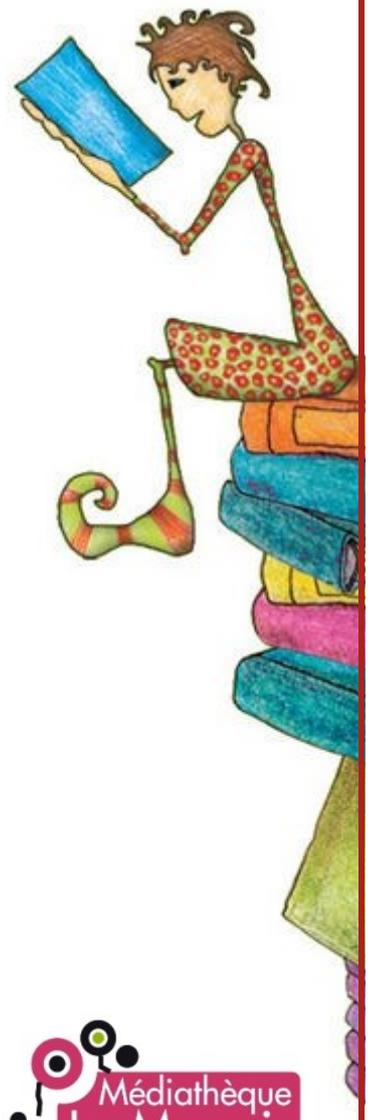
Venez découvrir leurs exploits à la médiathèque !

du 15 mai

au 01 juin 2013

a

c



Ouvert

Mercredi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 18 h

Vendredi : de 16 h à 20 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13

Tarifs

Adulte : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit

Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

Utile

En ligne : <http://st-germain-laval.bibli.fr>

Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition.

🕒 L'histoire de notre village - 7^{ème} partie



Saint-Germain-Laval pendant la Révolution

“ Activités et mode de vie ”

L'activité économique du village est assez variée pour une commune d'aussi petite taille. Il faut dire qu'avec ses 885 hectares, la commune offre un large éventail de terres pour partie calcaire et argileuse sur le plateau, pour partie plutôt sableuse sur les coteaux descendant vers la Seine, pour partie alluvionnaire dans la plaine bordant le fleuve, ayant favorisé le développement d'une agriculture diversifiée produisant de l'avoine, du seigle, de l'orge, du blé et du méteil (un mélange de seigle et de froment). Une grande partie des coteaux est couverte de vignes, dont l'existence induit les métiers qui se rattachent à sa culture : vignerons, tonneliers, vanniers, qui fabriquent les hottes et les paniers nécessaires à la vendange. La culture reste concentrée dans les mains de quelques propriétaires exploi-

tants, qui constituent d'ailleurs les notables du village ; ils s'appellent Houot, Cormerois, Landy, Cornet, Guay, Rochon et emploient de nombreux manoeuvres qui viennent leur offrir leurs services pour la saison, le jour de la Saint-Jean, le 24 juin, lors d'un marché particulier qui se tient aux abords de l'église du même nom, à Montereau. Au total, l'agriculture et ses activités dérivées occupent à cette époque près de la moitié de la population.

Le salaire des ouvriers agricoles est déjà réglé, comme en témoigne la délibération du conseil municipal en date du 11 prairial an II (30 mai 1794) :

- 30 sols par arpent, nourri et deux bouteilles de vin par jour pour faucher les avoines et orges,
- 3 livres pour faucher les prés, les luzernes, les



sainfoins et les vesces,

- 25 sols par jour aux manouvriers ou 15 sols étant nourris,
- 7 livres par arpent pour le labour,
- 3 livres par jour pour la location d'une voiture attelée,
- 2 livres par jour de moisson...



Le deuxième volet de l'activité du village tourne autour de l'extraction de l'argile, qui alimente non seulement la manufacture de faïence de Saint-Germain-Laval, mais également la fabrique de faïence anglaise Jean Hall de la rue Saint-Nicolas et celle de Laurent Soule installée dans l'ancien couvent des Récollets à Montereau, et aussi les tuileries de Montereau et de Salins, à la sortie des Thibaudes.

Le troisième domaine concerne l'artisanat, avec notamment des Maîtres-maçons et des Maîtres-menuisiers, qui emploient chacun quelques ouvriers. Dans l'ensemble, si les habitants de la commune ne respirent pas la grande richesse, à quelques exceptions près, ils semblent toutefois bénéficier de conditions de vie acceptables, loin en tous cas de la grande misère des campagnes, si complaisamment décrite par les livres d'histoire.

Dans ce tour d'horizon, quelques figures locales, notables ou autres, dominent la vie communale. La famille Lesparada habite le château de Courbeton dont elle est propriétaire ; elle possède une grande partie des terres qu'elle loue aux fermiers. Jacques de Lesparada

sera Maire de la commune de 1795 à 1816 ; Jean, son frère, sera Conseiller général et exercera même la présidence du Conseil Général de Seine-et-Marne. Nicolas Houot, fermier à Pontville, est vraisemblablement un des plus gros propriétaires du village, après les Lesparada, tout comme la famille Bègue, la famille Saviard et la famille Cormerois, si l'on en juge par le nombre et l'importance des réquisitions dont ils sont l'objet.

Enfin, il serait injuste de ne pas citer le curé du village, Jean Antoine Mazet, homme plein de sagesse. Il a tenu l'échine pendant toutes ces années de tourmente, a prêté le serment constitutionnel. Il a accepté que l'église se transforme, l'espace de quelques mois, en temple de la raison et que les statues de Marat et de Lepeletier soient installées à côté de celles de la Vierge et de Saint-Joseph, au cours d'une cérémonie patriotique, dont les révolutionnaires étaient coutumiers. Les statues de Marat et de Lepeletier ne trôneront pas longtemps dans l'église, puisque quelques mois plus tard, le conseil municipal constate, apparemment sans le regretter, qu'elles ont été brisées et jetées hors de l'édifice, par des mains inconnues.

Le culte de l'Être suprême, voulu par les révolutionnaires pour donner une dimension spirituelle à toutes les manifestations patriotiques, ne semble pas avoir suscité l'enthousiasme des habitants de Saint-Germain-Laval et cet incident annonce, à son échelon, la fin de cette période troublée à maints égards, mais si féconde en mutation pour le village.

Jean TYCHENSKY,
Président de l'association
« Les Amis du Patrimoine »



Centre de Loisirs “ Nathalie ”

→ Au programme des mercredis de mai et de juin 2013

“ La météorologie et les changements climatiques ”

Les enfants vont ainsi découvrir les nuages, les arcs en ciel, le vent, les cyclones,... Ils construiront des pluviomètres, des anémomètres, des girouettes, ...

Attention, les enfants auront de l'école toute la journée du mercredi 22 mai 2013.

En conséquence, le Centre de Loisirs sera fermé.

→ Que va-t-il se passer cet été au Centre de Loisirs “ Nathalie ” ?

Voici quelques informations :

Pour les élémentaires

- En juillet, le thème principal sera l'ART. Photographies, sculptures, peintures, musique et danses seront au programme.
- En août, c'est l'astronomie, les planètes et les étoiles qui seront à l'honneur.

Aussi,

- des « nuits trappeurs » seront organisées sur les deux mois d'été ;
- un séjour à Buthiers pour les 9-12 ans se déroulera du 29 juillet au 2 août 2013. Pensez à faire vos inscriptions dès le début du mois de juillet (les places sont limitées – 12 maximum).

Pour les maternels

- En juillet, le thème sera « les moyens de transport ». Des maquettes d'avion seront réalisées et

des balades surprises seront prévues.

- En août, se sont des personnages imaginaires et des héros qui s'inviteront au centre. Rendez-vous avec Peter Pan, la fée Clochette, Cars, Spiderman, ...

Spectacle de fin de mois

Comme chaque année, les enfants vous présenteront un spectacle pour clôturer leur mois d'activités. Nous vous donnons rendez-vous à la salle de l'Orée de la Bassée.

Informations pratiques

Le Centre de Loisirs « Nathalie » sera ouvert du lundi 08 juillet au lundi 2 septembre 2013 inclus de 7h à 19h. Les inscriptions pour les deux mois d'été devront être faites en Mairie jusqu'au 12 juin 2013.

→ Les actualités de la commune en ligne



Retrouvez toutes les actualités et toutes les informations de la commune sur le site internet www.saint-germain-laval.fr et sur la Gazette.

Olivier MARTIN
Adjoint au Maire chargé
de l'Information et de la Communication



🌀 Bienvenue aux nouveaux Saint-Germanois

Dernièrement Mme le Maire et une grande partie du conseil municipal ont accueilli à la salle de l'Orée de la Bassée « les nouveaux arrivants » de la commune.

Au cours de chaque mandat, cette tradition permet de faire connaissance avec celles et ceux qui ont choisi Saint-Germain-Laval comme lieu de résidence.

Au cours de cette petite réception, Mme le Maire présenta la géographie, les structures, les manifestations et les différentes activités possibles grâce aux associations. Chaque adjoint ou conseiller se présenta afin que chaque personne présente puisse mettre un nom sur un visage.

Pour clore ce moment de convivialité, Mme le Maire offrit au nom de la commune le livre de l'histoire de Saint-Germain-Laval réalisé par l'association " Les Amis du Patrimoine " à chaque famille présente.

C'est ensuite autour d'un verre de l'amitié que purent continuer les discussions à bâton rompu entre les élus et les « nouveaux arrivés » à qui nous souhaitons la Bienvenue.

Olivier MARTIN
Adjoint au Maire chargé
de l'Information et de la Communication



Mme le Maire



🌀 Franc succès du Loto organisé par les “ Amis de l’Ecole ”

La salle des fêtes de l’Orée de la Bassée a été à n’en pas douter le centre d’une soirée conviviale, mais emprunte aussi de sérieux voire « d’angoisse » à l’approche des derniers numéros qui sortaient au fil du remplissage des cartons.

De nombreux et beaux lots ont été gagnés et la générosité des donateurs est à remercier.

“Les Amis de l’Ecole” œuvrent pour le bien-être des élèves de la commune en leur offrant la possibilité d’avoir des crédits supplémentaires à ceux de la municipalité pour des activités pédagogiques.

Merci à toutes les personnes présentes, bénévoles et enseignants pour leur aide précieuse.





Concours des maisons fleuries et illuminées

Vendredi 19 avril 2013, avaient été conviés en mairie les propriétaires des habitations qui avaient participé aux concours des maisons fleuries ou illuminées de l'année 2012. Pour certains non participants, la municipalité avait tenu toutefois à les récompenser pour leur goût et leur choix.

L'été arrivant à grands pas et les petites plantations décoratives étant déjà en terre, il ne vous a pas échappé l'envie d'embellir votre environnement pour égayer vos jardinières, terrasses et jardins.

Merci à toutes celles et tous ceux qui par un petit geste simple font de leur rue, leur quartier un petit havre de gaieté pour le plaisir des yeux et parfois des narines.

Alors, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie pour être les lauréats du concours de l'année 2013 qui est parrainé par le Conseil Général de Seine-et-Marne.

Mais avant de parler de cette année, revenons quelques instants sur la soirée conviviale qui a permis à Madame le Maire, Marie-Claude de Saint Loup, Monsieur DUDILLIEU Dany, adjoint au maire chargé des fêtes et cérémonies, et Monsieur AIELLO Léo, conseiller général de notre canton, de féliciter les récipiendaires et de leur offrir diplômes et compositions fleuries.

Monsieur DUDILLIEU a remis également à Madame le Maire pour la commune, le diplôme de la fleur de bronze.

Ont été récompensés :

Pour les maisons fleuries :

M. BAPTISTA, M. et Mme BARTHELEMY, M. et Mme BARBAT, Mme VANDERBERGUE

Pour les maisons illuminées :

M. ALBERT, M. et Mme FLAMANT, M. POULAIN

Hors concours :

M. et Mme BOTREL, M. et Mme BRAY

Pour les maisons fleuries et illuminées :

M. et Mme SCHLUNNEGER, Mme LEBIGOT, M. AUBUGEAU, M. et Mme FLOCH

La soirée s'est terminée par la traditionnelle photo



souvenir et le partage du verre de l'amitié bien apprécié.

Nous vous souhaitons une belle année fleurie et illuminée pour les prochaines fêtes de fin d'année encore un peu loin. En attendant profitons du soleil et des vacances qui approchent pour nous ressourcer.

Olivier MARTIN

Adjoint au Maire chargé

de l'Information et de la Communication



🌀 Tombola des “ Amis de l'École ”

Comme chaque printemps, l'association des Amis de l'École organise sa tombola. La vente des billets s'est déroulée jusqu'au 23 avril 2013.

Vous avez été sollicités par des élèves de l'école de Courbeton qui sont venus vous proposer quelques tickets. Nous vous remercions encore du bon accueil que vous leur avez fait. Tous les bénéfices de la tombola serviront à financer du matériel pédagogique pour les

écoles de Saint-Germain-Laval.

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 15 mai 2013. La liste des tickets gagnants sera affichée en mairie et dans les écoles. Les lots seront à retirer les samedis 25 mai et 1^{er} juin de 9h à 11h à l'ancienne mairie.

Nous vous remercions encore de votre participation.

🌀 Réforme des rythmes scolaires

Après de nombreuses réunions, le conseil municipal a décidé d'attendre la rentrée 2014 pour mettre en oeuvre la réforme.

Pour optimiser les services proposés aux élèves dans ce cadre, il est nécessaire de prolonger nos réflexions afin de mettre en place la structure la mieux appropriée possible.

N'oublions pas que ce sont les enfants qui sont au centre de cette réforme. Comme toujours nous mettons toute notre énergie à leur service et ceci prend du temps.

Simone MAUPLLOT,
Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire



🌀 Transport scolaire : Arrêt des Mûriers supprimé



Nous vous avons annoncé dernièrement l'ouverture d'une garderie à l'école de Courbeton.

En conséquence l'arrêt du bus à l'école des

Mûriers est supprimé à partir de la rentrée de septembre 2013.

Cet arrêt devient inutile puisqu'il était destiné à prendre les élèves de la garderie pour les emmener à Courbeton.

Les enfants de Saint-Pierre devront donc se rendre directement à l'école élémentaire sans passer par l'arrêt école des Mûriers.

Simone MAUPLLOT,
Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire





🕒 Inscriptions «Maternelle et Élémentaire

Année Scolaire 2013 / 2014»



Pour la rentrée du mois de septembre 2013, les inscriptions dans les deux écoles se dérouleront comme suit. **Pour l'inscription dans les écoles**, se présenter aux dates suivantes muni des documents ci-indiqués :

- le livret de famille,
- le carnet de santé de l'enfant,
- la fiche d'inscription de la mairie,
- le certificat de radiation pour les enfants venant d'un établissement d'une autre commune.

Elémentaire de COURBETON,
auprès de Mme Zinetti :

- **Vendredi 24 mai 2013 de 17h à 19h,**
- **Lundi 27 mai 2013 de 14h à 17h,**
- **Mardi 28 mai 2013 de 17h à 19h.**

Maternelle Les MÛRIERS,

auprès de Mme Mangeard, muni d'un certificat médical justifiant de l'aptitude physiologique et psychologique de l'enfant à la vie collective en milieu scolaire conformément au règlement départemental des écoles :

- **Lundi 13 mai 2013 de 17h à 19h,**
- **Mardi 14 mai 2013 de 9h à 11h et de 14h à 17h,**
- **Jeudi 16 mai 2013 de 17h à 19h.**

Un salon en demi-teinte

Le 9^{ème} salon artisanal du comité des fêtes s'est tenu le dimanche 7 avril 2013. Durant cette agréable journée, une quinzaine d'exposants « anciens » et nouveaux ont de nouveau relevé le défi de proposer au public des présentations diverses et variées .

Allant de la maroquinerie aux jouets et jeux en bois, de la marqueterie aux vêtements faits main, de la poterie aux bijoux, des marque-pages à la déco subtile, tout fut réuni pour se laisser happer par la créativité, la beauté et l'innovation du travail de ces artistes.

Après une installation très matinale et quelques viennoiseries maison, pour se mettre en condition, les artisans étaient prêts pour l'ouverture des portes à 10h.

A 12 heures et malgré une faible fréquentation durant cette première partie de la journée, l'inauguration eut lieu en présence de Mme de Saint Loup, maire de la commune, Monsieur AIELLO, conseiller général du canton de Montereau, de Monsieur DUDILLIEU, président du comité des fêtes, d'élus locaux et invités associatifs.



Monsieur HUSSON, 1^{er} adjoint au maire et partenaire du comité des fêtes, fit un bref discours rappelant l'importance au sein des activités en déclarant en substances : *« Vous accueillir est aujourd'hui un grand honneur et le comité de fêtes de Saint-Germain-Laval est conscient du privilège que vous lui accordez par votre présence.*

A parcourir les allées, certes moins fournies d'artisans que les années précédentes, n'enlève en rien la

qualité et la diversité des créations que vous nous offrez.

« Nous considérons l'artisanat comme une des formes exemplaires de l'activité humaine » écrivait Simone de BEAUVOIR.

Pourrions-nous oser faire du travail de l'artisan qui se confond parfois avec l'artiste, la parabole du couple qui, uni au plus profond de lui-même, crée par amour le chef d'œuvre de sa vie en concevant cet enfant qui va durant de long mois se construire puis prendre forme et donner naissance à un être unique, qui va prendre de la valeur grâce à toutes les forces qui vont lui permettre de s'épanouir et de vivre un long trajet rempli d'incertitudes.

N'est-ce point là aussi le périple de vos oeuvres et créations à qui vous donnez naissance après parfois des temps de gestations bien irréguliers et qui par un si beau jour éclaboussent votre travail et votre ténacité, votre imagination et créativité d'un rayon de soleil qui illumine votre visage perlant de sueur.

Jean de la FONTAINE ne disait-il pas qu'

« A l'œuvre, on connaît l'artisan »

Remerciant au passage le travail de fond et engagé des membres du comité des fêtes, Monsieur HUSSON passa la parole à Monsieur AIELLO et Madame de SAINT LOUP avant que les invités ne puissent se diriger vers le buffet savoureusement garni grâce au travail de Madame et Monsieur DUDILLIEU.

Le président au nom du comité des fêtes tint tout

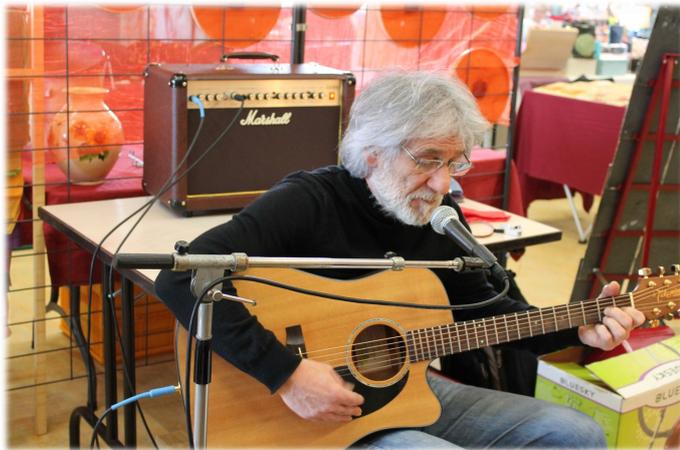




particulièrement à remercier Madame HUSSON, cheville ouvrière de cet évènement en lui offrant un cadeau en guise de reconnaissance.

L'après-midi fut enrichi d'un concert de qualité que Monsieur PALAZZOTTO, artisan exposant offrit à l'assemblée en reprenant des titres célèbres du répertoire des standards des années 70-80.

Il est malheureusement à regretter une participa-



tion moindre des visiteurs. Mais cette année, ce sont les absents qui avaient tort. Ils ont tout simplement raté le défilé de mode du club de couture de la commune. Les couturières ont présenté un large éventail de leurs créations en étant elles-mêmes créatrice et mannequin. Rien de bien facile à l'évidence malgré une répétition en bonne et due forme le samedi après-midi. Agrémentés de diaporamas par Monsieur Michel HUSSON et des commentaires judicieux de Monsieur Guy BAYOL, l'automne, l'hiver, le printemps et le carnaval ont laissé apprécier au public vestes, manteaux, tailleurs, jupes,



robes, ... qui a fort applaudi sous les crépitements des flashes.

Une fois encore, cet atelier a su créer l'évènement dans l'évènement. Madame HUSSON, couturière et au nom du club offrit une composition florale à Jacqueline, couturière professionnelle en retraite et animatrice pour ses précieux conseils et sa patience à toutes épreuves.

Le comité des fêtes sut une fois encore prouver la qualité de son accueil et remercie toutes les personnes ainsi que les services techniques pour leur collaboration qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de cette journée, icône des rendez-vous de Saint-Germain-Laval.

Dany DUDILLIEU

Adjoint au Maire chargé des Animations, Fêtes et Cérémonies

Président du Comité des Fêtes



🕒 Un salon en demi-teinte (défilé en image)





👉 E.S.L. Football : Stage d'hiver

Comme chaque année l'ESL Football a organisé un stage sur les vacances d'hiver. Les 30 enfants présents durant les 2 semaines ont profité d'entraînements personnalisés ainsi que d'un concours de jeux vidéos avec remise de maillots. A l'issue de cette dernière journée, les enfants ont été accueillis par les responsables du Laser Game de Varennes-sur-Seine pour une après-midi récréative. Nous remercions le Laser Game de sa gentillesse et de l'accueil.



👉 Dotation de Carrefour pour l'E.S.L. Football

Pour la deuxième année consécutive l'enseigne Carrefour représentée par son directeur Monsieur Pascal CALCINA a fait une belle dotation à notre club. C'est avec un grand plaisir que les enfants ont pu essayer maillots, shorts, chaussettes, casquettes, etc. Nous sommes satisfaits de cette collaboration qui, nous l'espérons va durer dans le temps. Un très grand merci.



👉 Plateau U7 - U8 - U9

Le samedi 20 avril 2013, l'ESL Football a organisé un plateau U7-U8-U9 du District 77 Sud Secteur Est. Nous avons reçu environ 250 enfants. Ce fut une après-midi conviviale et à l'issue du plateau un goûter a été offert pour chaque équipe. Nous remercions l'ensemble des éducateurs et les clubs d'avoir participé à cette après-midi.



👉 Tennis : Tournoi des familles

Le 15 juin 2013, le Tennis Club de Saint-Germain-Laval organise son traditionnel « Tournoi famille ». Il se déroulera sur la journée (prévoir son pique-nique). Les équipes seront composées d'un adulte et d'un enfant. Nous invitons donc celles et ceux qui le souhaitent à venir participer à cette journée conviviale.

Inscriptions jusqu'au vendredi 31 mai 2013 auprès de Monsieur Jean-Marc PAGES au 06 15 36 57 37 ou par mail : pages.jeanmarc@neuf.fr

Actualités | Vie associative

saint-germain-laval.fr

A.C.S.G.

DANSE DE SALON
M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

RANDONNEES
M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

GYMNASTIQUE ADULTES
M. VITTORINO - 06 78 66 75 99

**STRETCHING
RENFORCEMENT MUSCULAIRE**
M. VITORINO - 06 78 66 75 99



E.S.L.

VTT Loisirs
M. JACQUIN - 01 64 32 47 07

KARATÉ DO
Mme MALOUBIER
01 64 31 33 40 / 06 13 47 77 21

FOOTBALL
Mme LE BEUX - 06 16 99 22 76

COUTURE
Mme DODET - 01 64 32 29 38

BRODERIE « Au point compté »
Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50



Associations Indépendantes

ECHECS « Roi Mat »
M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

JUDO
M. PIERDET - 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC
M. THEISS - 06 03 89 69 58

CLUB DE L'AGE D'OR
Mme NOIRAULT - 01 60 96 20 03
Au club - 01 64 31 07 36

ARTS « LEZARTISTES »
Mme FOUICH
01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

LES AMIS DU PATRIMOINE
M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

MUSCULATION « CENT FAMILLES »
M. DOISY - 06 11 03 50 69



**GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE
« G.C.S.G.L. »**
Mme VAN DOORN
01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

YOGA
Mme SCHMITT-RUBIO - 06 33 33 85 94

TENNIS
M. PAGES - 06 15 36 57 37



LES AMIS DE L'ECOLE
Mme DERVILLEZ - 01 64 32 20 61

COMITE DES FETES
M. DUDILLIEU - 09 53 73 04 50

PECHE A LA MOUCHE
M. CASSAIGNE - 01 64 70 29 32





Saint-Germain-Laval



LE CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT GERMAIN LAVAL

Vous propose son traditionnel



MECHOUI

Samedi 1er juin 2013 à l'école du petit Buisson

Avec la présentation du voyage 2014
Suivi de notre jeu: le panier garni à emporter



Bon de participation pour le
Méchoui samedi 1er juin 2013 à midi Ecole du Petit Buisson
A retourner avec votre règlement pour le vendredi 24 mai 2013

Adhérents PRIX: 17€

Non adhérent PRIX: 20€

Nom:.....

Prénom:.....

Nombres de places adhérent:..... X 17€ =.....

Nombres de places non adhérent:..... X 20€ =.....

Chèque libellé à Club de l'Age d'Or et à adresser à Mme Denise NOIRAULT ou à Mme Michèle CHEVAL

MME DENISE NOIRAULT

4, ALLEE DES LILAS BLANCS-77130 ST.GERMAIN-LAVAL

☎ 01.60.96.20.03

MME MICHÈLE CHEVAL

5, IMPASSE DES EPERVIERS-77130 ST.GERMAIN-LAVAL

☎ 01.64.32.42.26

☉ Communauté de Communes des Deux Fleuves

Un budget 2013 tourné vers l'investissement

C'est un budget investissement record, que le conseil communautaire a voté le lundi 25 mars 2013, puisqu'il représente, hors remboursement du capital de la dette, 22.703.185 € de travaux ou d'études destinés à améliorer le cadre de vie des administrés, à soutenir l'activité économique, à créer des emplois, à préparer l'avenir.

Amélioration du cadre de vie des administrés : La collectivité consacra cette année 3.693.180 € à l'entretien et à la réhabilitation de la voirie, auxquels il convient d'ajouter 996.800€ destinés à la création de pistes cyclables.

Elle complètera les installations d'assainissement et de traitement des effluents par la réalisation d'un deuxième bassin d'orage à hauteur de l'ancien Scotch Club pour un montant de 5.000.000 € et la mise en place d'une canalisation de liaison entre le bassin de la baignade et la station de traitement du confluent, d'un coût de 630.000 €.

Elle améliorera le réseau de distribution d'eau potable en réalisant un nouveau captage et en amorçant l'interconnexion des réseaux, en y consacrant 1.640.000 €.

Préparation de l'avenir : Dans ce domaine, l'action de la communauté de communes comprendra la définition d'un schéma directeur des activités économiques, la création d'un centre de formation aux métiers numériques et de la fibre optique, pour lesquels la collectivité engagera 1.000.000 €.

Elle déboursera 1.910.042 € pour mener à bien les travaux d'accès au très haut débit de l'ensemble de la population.

Elle lancera les dernières études préparatoires à la mise en œuvre de son projet de territoire pour un montant de 634.020 €.

Elle terminera les opérations d'installation de ses services, en construisant sur la zone d'activités de Merlange, le bâtiment des services techniques d'un coût de 777.400 €.

Soutien de l'activité économique et création d'emplois : En injectant des sommes aussi importantes, dans le tissu des entreprises locales, la communauté de communes participe à son niveau au maintien de leur activité, voire à leur développement et à la lutte contre le chômage. Il convient de signaler à cet égard, l'importance des sommes que la collectivité alloue aux organismes tournés vers le soutien à la création d'emplois (100.000 €) et la mise en place d'une bourse destinée aux créateurs d'entreprises.

Un tel effort ne serait pas possible, si la collectivité ne s'était pas astreinte depuis plusieurs années, à la réduction de ses dépenses de fonctionnement (mais oui, c'est possible, il suffit de le vouloir) et à une politique volontariste d'amélioration de ses marges de manoeuvre. Ainsi, cette année encore, la communauté de communes des deux fleuves a voté un budget qui dégage en construction un excédent de fonctionnement de 2.106.309 €, et ce, il y a lieu de le souligner sans augmenter ses taux d'imposition, depuis le début de la mandature.





➤ Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Vendredi : de 13h30 à 19h00
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Dimanche : de 8h30 à 13h30

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

➤ Collecte des déchets ménagers

➤ La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

➤ La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi



➤ Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

➤ Des questions ? Contactez le **N° Vert 0 800 45 63 15** du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

➤ Collecte des encombrants

➤ Mercredi 12 juin 2013

➤ Jeudi 10 octobre 2013

➤ Jeudi 05 décembre 2013

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous la liste des déchets acceptés lors de la collecte des encombrants en porte à porte :

- Mobilier ; meubles, sièges, canapés ; lits, matelas, sommiers ; résidus de bricolage familial (planches, papiers peints, petit outillage).

Ces déchets seront collectés à deux conditions :

- Leur poids ne peut excéder 50 kg ;
- Leur taille ne peut pas excéder 2 mètres de long.

Il est à noter qu'un certain nombre de déchets encombrants sont désormais exclus de la collecte en porte à porte, et sont à déposer en déchetterie :

- Les électroménagers, et plus généralement, l'ensemble des appareils électroniques. Ils sont à déposer en déchetterie

ou à faire reprendre par le magasin, pour l'achat d'un produit similaire.

• Les déchets ménagers spéciaux à déposer en déchetterie :

- Huiles végétales et minérales ; piles, batteries ; produits toxiques (pots de peintures, solvants...) ; pneus ; fûts de tout type fermés et non vidés ; liquides dangereux (bidons même vides).

• Les déblais, gravats, plâtre, terre, carrelage, baignoire, lavabo, WC, etc.

• Le polystyrène, le verre, les déchets verts, les tuyaux, les liquides, le grillage, etc.

Les encombrants ramassés en porte à porte sont ensuite envoyés en centre d'enfouissement technique. Les déchets refusés ci-dessus (notamment les déchets électroniques et les déchets ménagers spéciaux) y sont interdits de dépôt, d'où leur exclusion de la collecte. Afin d'assurer un tri et un recyclage optimal, nous invitons donc les personnes disposant de ce type de déchets à se rendre en déchetterie.

Ces consignes sont également disponibles dans le guide du Tri édité par le SIRMOTOM.

🗺 Schéma de Cohérence Seine-et-Loing (SCoT)

Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Seine-et-Loing qui regroupe 3 intercommunalités et 44 communes (cf carte), s'est engagé depuis plus d'un an dans une démarche visant à déterminer les perspectives d'évolution de ce grand territoire pour les 20 prochaines années.

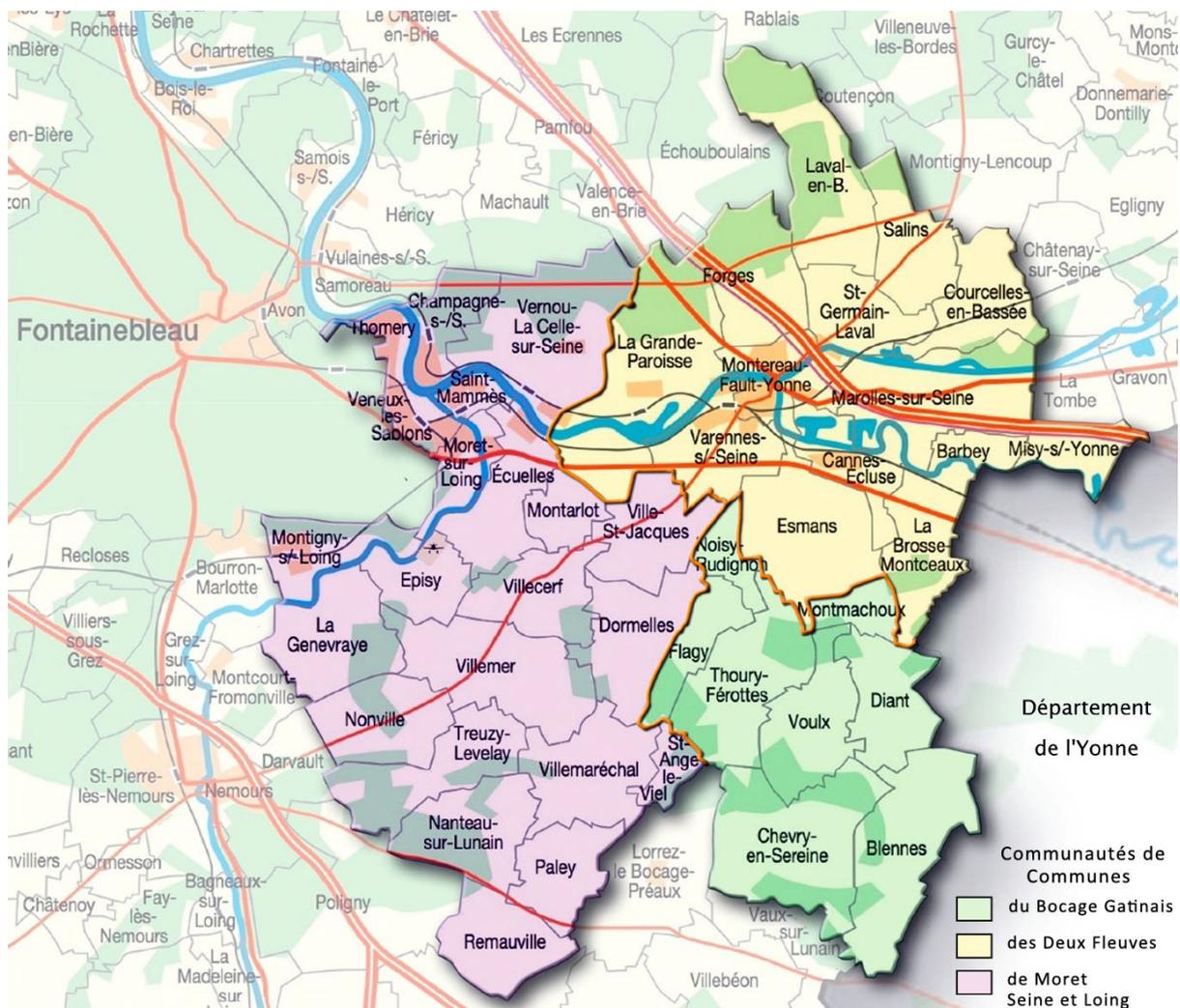
Celles-ci se traduiront dans un document d'urbanisme appelé SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui doit mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire touchant à notre quotidien (se loger, se déplacer, travailler, se former, se divertir, etc.).

Le premier temps de réflexion a été celui du diagnostic et a permis de mettre à plat les dernières données et ainsi d'identifier les points forts et les points faibles de ce territoire, dont la commune fait partie intégrante.

Et Vous, comment envisagez-vous l'avenir de votre territoire ?

Afin de vous exprimer et d'échanger sur ce sujet, vous êtes conviés à participer à l'une ou l'autre des réunions publiques qui se tiendront :

- **le 24 mai à 20h** – Salle de la Chapelle - 38 quater rue Rosa Bonheur - Thomery
- **le 31 mai à 20h** – Salle Polyvalente - Nanteau-sur-Lunain
- **le 14 juin à 20h** – Salle de l'Orée de la Bassée - rue de Provins - Saint-Germain-Laval
- **Internet :** www.scot-seine-loing.fr **Courriel :** contact@scot-seine-loing.fr





👉 Campagne d'information concernant la déclaration 2013 de l'impôt sur le revenu



Faites votre déclaration de revenus de n'importe quel ordinateur, juste en vous identifiant.

www.impots.gouv.fr

La télédéclaration. Pensez-y, ça vous simplifie la vie !



Date d'envoi aux contribuables des déclarations « papier » pour le département de Seine-et-Marne

Entre le 15 avril et le 29 avril 2013

Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur www.impots.gouv.fr

Vendredi 19 avril 2013 - 24h/24 – 7 jours / 7

Dates limites de souscription des déclarations en ligne

Mardi 11 juin 2013 à minuit pour la Seine-et-Marne

Date limite de dépôt des déclarations (formulaire papier)

Lundi 27 mai 2013 à minuit

Et les nouveautés 2013 :

1/ **La télédéclaration, pensez-y ça vous simplifie la vie** : les contribuables peuvent choisir un accès simplifié avec un seul mot de passe. Un nouveau mode d'accès à la déclaration en ligne ou à l'espace personnel au moyen du numéro fiscal et d'un mot de passe choisi par le contribuable.

• Le contribuable peut se connecter aussi via mon.service-public.fr : les administrés qui possèdent

un compte sur mon.service-public.fr pourront créer une "liaison de compte" avec leur espace fiscal personnel sur impots.gouv.fr et effectuer leur télédéclaration directement à partir de cet espace.

• Déclarer ses revenus en ligne, c'est aussi bénéficier de nombreux autres avantages : délais supplémentaires, prise en compte facilitée des changements de situation, préaffichage des informations télédéclarées l'année précédente, possibilité de corriger à tout moment sa déclaration, estimation immédiate du montant à payer et obtention d'un accusé de réception.

2/ **Suppression de l'obligation de joindre les pièces justificatives aux déclarations souscrites sous forme papier** : les contribuables n'ont plus à justifier de certaines informations déclarées comme les dépenses pouvant ouvrir droit à déduction, réduction ou crédit d'impôt (dons aux œuvres, emploi d'un salarié à domicile...).

3/ **Un seul avis pour l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux** : Afin de donner aux contribuables une vision plus complète et plus précoce de la somme totale due au titre de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux, ces prélèvements ne feront plus l'objet d'un avis d'impôt spécifique (qui était adressé distinctement en octobre) mais seront intégrés sur un avis commun avec

🔄 Campagne d'information concernant la déclaration 2013 de l'impôt sur le revenu (suite)

l'impôt sur le revenu. Ce nouvel avis sera adressé aux contribuables entre août et début septembre.

4/ Déclarer et payer son impôt avec son smartphone: les usagers qui n'ont aucune modification à apporter à leur déclaration de revenus peuvent la valider et payer très simplement leur impôt avec leur smartphone ou leur

tablette en téléchargeant l'application [impot.gouv](http://impot.gouv.fr) (compatible Android et iPhone).

Comme l'année dernière, aucun imprimé à plat 2042 ne sera fourni aux mairies, les imprimés sont téléchargeables sur le site www.impots.gouv.fr.



UNE PROCÉDURE OUVERTE À TOUS, ADAPTÉE À LA SITUATION DE CHACUN
EN SAVOIR +

UNE DÉCLARATION SIMPLE ET RAPIDE
EN SAVOIR +

UN SERVICE QUI OFFRE LA PLUS GRANDE SOUPLESSE
EN SAVOIR +

Déclarer ses revenus sur internet, c'est plus simple !

www.impots.gouv.fr

» AVEC UN MOT DE PASSE NOUVEAU
» AVEC VOS IDENTIFIANTS

DÉCOUVREZ COMMENT DÉCLARER SUR impots.gouv.fr

La déclaration par internet c'est aussi...

- Une estimation immédiate de votre impôt**
Le montant de votre impôt est **calculé automatiquement** en fin de procédure.
- La facilité et la sécurité**
De nombreuses données sont reprises automatiquement. Vous pouvez effectuer en ligne la déclaration de revenus et ses annexes. Vous disposez d'un accusé de réception, preuve de votre dépôt.
- Une démarche éco-responsable**
En plus de télédéclarer, vous pouvez choisir, comme 2 millions de contribuables, de ne plus recevoir l'exemplaire papier de votre déclaration de revenus.

Nouveauté 2013 : choisissez "le 100 % en ligne" en optant pour ne plus recevoir d'exemplaire papier de votre avis d'impôt sur les revenus ou de taxe d'habitation principale. Un courriel vous avertira dès que votre nouvel avis sera disponible dans votre espace personnel.





➤ Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.



➤ Emploi : Mission Locale

La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 26 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

- Permanence à la Mairie de SAINT-GERMAIN-LAVAL, les mercredis de 13h45 à 17h30 tous les 15 jours
- Prochain rendez-vous les :

15 - 29 mai / 12 - 26 juin 2013



Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter Melle Jessica IMIRA ou Melle Laure PENANCIER au 01 60 57 21 07.

➤ Pas d'essai de sirènes le mercredi 1^{er} mai 2013



Les sirènes d'alerte, qui permettent de prévenir la population en cas de catastrophe importante, ne résonneront pas le mercredi 1^{er} mai « en l'absence de dispositifs normaux le 1^{er} mai, jour férié », a annoncé, le jeudi 25 avril 2013, le ministère de l'intérieur.

D'habitude les 4.300 sirènes répertoriées sont testées chaque premier mercredi du mois à midi.

Elles retentissent alors à trois reprises séparées de cinq secondes.

L'essai mensuel sera reporté au jeudi 2 mai 2013.

Olivier MARTIN
Adjoint au Maire chargé
de l'Information et de la Communication

Rendez-vous - Agenda

saint-germain-laval.fr



Le Club de l'Age d'Or vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson, le dernier mercredi du mois, de 14h30 à 16h à l'atelier de compositions florales.

Tout le monde peut y participer, petits et grands.

Nous vous attendons nombreux.

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAULT
(tél. : 01 60 96 20 03)

Mme Marguerite MARTIN
(tél. : 01 60 96 63 38)

➤ Mercredi 1^{er} mai 2013 à 11h : Cérémonie de remise des Médailles du Travail

- Salle du Conseil

➤ Mercredi 8 mai 2013 à 9h : Commémoration du 8 mai 1945

- Stade de Pontville

Rassemblement à 9h au parking du Stade de Pontville pour le départ du cortège vers le monument aux Morts où sera déposée la Gerbe du Souvenir.

➤ Lundi 13 mai 2013 à 20h30 : Conseil Municipal Public

- Salle du Conseil



Saint-Germain-Laval



Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Email : contact@saint-germain-laval.fr - Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Judi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9 h à 11 h (sauf pendant les vacances scolaires)

Permanence du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux :

Samedi : de 9 h à 11 h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2013

Directrice de la publication :

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :

Olivier MARTIN, Adjoint au Maire chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843